

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2014

## RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1990)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 309

présenté par

M. François-Michel Lambert, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,  
M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. Mamère,  
Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 61, insérer l'alinéa suivant :

« Le nombre des représentants des salariés est égal au tiers du nombre des membres et des voix du conseil de surveillance. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit que le conseil de surveillance de la SNCF soit composé d'un tiers de représentants des salariés à l'instar des conseils d'administration de SNCF Mobilités et SNCF Réseau.